



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté
C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

Aux membres de l'Assemblée nationale du Québec

Québec, le 15 octobre 2002

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'automne 2000, nous vous avons écrit à plusieurs reprises pour vous informer de nos vues et de nos requêtes dans la perspective de jeter les bases d'un Québec sans pauvreté. Vous recommencez aujourd'hui vos travaux et cette fois, une loi est à l'étude. Par le «*Projet de loi 112 - Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion*», le gouvernement énonce sa réponse à la demande que nous vous avons faite d'une loi sur l'élimination de la pauvreté.

En plus de vous transmettre deux invitations susceptibles de nourrir votre réflexion, nous venons vous faire part aujourd'hui de l'importance que nous accordons aux points suivants :

- que ce projet de loi reçoive dans le cours de l'étude que vous en ferez toutes les améliorations nécessaires pour lui donner les moyens de son audace,
- que cette loi améliorée soit adoptée avant les prochaines élections
- et que l'adoption de cette loi soit accompagnée de mesures urgentes qui permettront aux personnes en situation de pauvreté d'y croire et de connaître à brève échéance des changements réels et significatifs à leur situation.

Le 15 mai dernier, alors que l'éventualité d'une loi était de plus en plus évoquée, nous vous avons écrit qu'une réelle avancée supposerait pour nous de rencontrer les critères suivants :

- ce n'est pas une loi pour une loi,
- c'est une loi fondée sur les droits qui tient compte du travail citoyen accompli sur la question,
- c'est une loi qui fait faire un saut qualitatif au Québec en matière de lutte contre la pauvreté et
- c'est une loi qui encadre et programme un engagement à jeter les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

Le projet de loi 112 est certainement un pas dans la bonne direction. Toutefois, selon notre analyse, il ne répond pas encore suffisamment aux quatre critères que nous avons énoncés pour fournir l'impulsion nécessaire pour prendre résolument la direction d'un

Québec sans pauvreté et la soutenir. C'est un coup d'audace auquel il faut maintenant, c'est-à-dire dans les toutes prochaines semaines, donner les moyens de son audace.

Nous avons comparé la situation à un ascenseur arrêté entre deux étages. Il faut saluer la décision de prendre l'ascenseur et rendre maintenant l'ascenseur au prochain étage. Comme l'a souligné d'entrée de jeu l'un de vous, député de Vachon et membre de la Commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de loi, le défi va être pour vous de penser cette loi en fonction de la prochaine génération plutôt qu'en fonction des prochaines élections. Cette tâche vous appartient. Nous vous invitons à en avoir le courage politique.

Il s'agit ni plus ni moins d'ouvrir la voie à la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux en direction d'un Québec libre de pauvreté. C'est dans cet esprit que nous joignons à cette lettre notre mémoire à la Commission. C'est un mémoire substantiel qui, nous l'espérons, pourra vous inspirer autant sur le fond du débat que sur les améliorations concrètes à apporter au projet de loi 112. Vous y trouverez une comparaison détaillée entre la proposition de loi que nous vous avons faite et le projet de loi 112 dans son état actuel. Vous y trouverez aussi 8 grandes recommandations pour mieux équiper le projet de loi 112 dans le sens voulu, c'est-à-dire en direction d'une loi capable de présider aux débats, aux décisions et aux transformations nécessaires pour passer d'un système gagnant-perdant à un système gagnant-gagnant.

Ces transformations sont devenues nécessaires parce que beaucoup de règles du régime social et fiscal en vigueur arrivent à leur limite. Elles génèrent et maintiennent trop souvent les situations de pauvreté et d'exclusion qu'on prétend ensuite vouloir contrer. Il faut en venir à changer ces règles perdantes, ce qui suppose de travailler aussi à la transformation des regards sur la pauvreté, pour en arriver à voir le problème et sa solution autrement, dans une perspective plus solidaire et plus égalitaire. Notre propre expérience nous a appris qu'à ce sujet, l'expertise des personnes en situation de pauvreté sur la société et sur leur propre situation constitue l'un des meilleurs miroirs possibles pour apercevoir les idées reçues et les aberrations du système et pour en venir à penser autrement les règles que la société se donne à travers ses institutions politiques pour fonctionner.

Le croisement de ces regards et de ces savoirs ne s'opèrera pas de lui-même. Le déficit de citoyenneté est là. Il y a un fossé, creusé par des générations d'inégalités. Il faut des ponts.

Nous vous en proposons deux à brève échéance.

Tout d'abord, vous aurez reçu de la présidence de l'Assemblée nationale une invitation à commencer votre journée du jeudi 17 octobre 2002, *Journée internationale de l'élimination de la pauvreté*, par un déjeuner-rencontre avec des personnes en situation de pauvreté, au restaurant Le Parlementaire, à 8:00. Nous poursuivons ainsi l'initiative conjointe amorcée l'an dernier afin de rendre possible lors de cette journée un contact direct substantiel entre des personnes en situation de pauvreté et les parlementaires du Québec. Une vingtaine de personnes en situation de pauvreté seront présentes. Elles

auront réfléchi la veille à un certain nombre de questions qui surgissent des premières journées de travaux de la commission. Elles auront des choses à vous dire sur ces questions qui les préoccupent elles aussi et auxquelles elles sont confrontées quotidiennement. Nul doute qu'il y aura là l'occasion d'un enrichissement important axé sur la perception du problème et des solutions.

Ensuite, cette fois pour contribuer au débat public et pour fournir un lieu propice à la rencontre et aux échanges, nous vous informons que nous tiendrons, du 20 au 28 octobre prochains, une *Agora pour un Québec sans pauvreté* à deux pas de l'Assemblée nationale, au Parc de l'Esplanade plus exactement. Vous en trouverez ci-joint le programme. Vous êtes invitéEs à en suivre les activités et à fréquenter cette place publique plus qu'en lien avec vos travaux de cet automne.

Je termine en vous rappelant que rien ne saura mieux convaincre de la volonté politique derrière cette opération législative que de l'accompagner dès maintenant de mesures concrètes qui auront un impact rapide sur des problèmes urgents. Vous connaissez nos demandes à ce sujet et vous les retrouverez détaillées au chapitre 5 de notre mémoire. C'est de couverture des besoins essentiels dont il est question ici, qu'on parle d'un barème plancher à l'aide sociale, de gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti, d'un salaire minimum qui sorte de la pauvreté ou encore de logement social en quantité et en qualité suffisante. Vous pouvez réunir l'unanimité suffisante pour conduire le gouvernement à prendre ces décisions.

L'enjeu est là : refuser de cautionner les règles qui produisent des déficits humains, prendre les décisions qui s'imposent pour modifier ces règles et en venir à un Québec riche de tout son monde.

Bien à vous,

Vivian Labrie,
pour le Collectif